

## Communiqué de presse

Concernant	<b>«Ouvrir les crèches aux enfants avec des besoins de soutien particuliers»</b>
date	lundi, 10 avril 2017
Personnes adressées	Contacts personnels (média)
Expéditeur	Edith Loosli-Bussard, Responsable communication, Association Cerebral Suisse, , 079 471 73 25, edith.loosli@association-cerebral.ch

### **Nouvelle brochure : Créer des crèches inclusives - ensemble, ça marche!**

**Les crèches représentent un lieu de rencontre précieux en dehors de la famille pour les enfants, et elles se révèlent indispensables, pour les parents, afin de concilier famille et activité professionnelle. Il en est de même lorsque les enfants présentent des besoins de soutien particuliers. Une nouvelle brochure «Ouvrir les crèches aux enfants avec des besoins de soutien particuliers» montre comment mettre en place des structures d'accueil inclusives pour tous.**

La brochure, qui vient d'être lancée par des organisations de la formation, du handicap et de l'éducation précoce, émet des recommandations pour l'accueil extrafamilial inclusif et s'adresse avant tout aux autorités et aux organismes gestionnaires.

Les enfants apprennent les uns des autres et les uns avec les autres, pour autant qu'ils se côtoient dans un cadre sans préjugé, où chaque enfant bénéficie du soutien nécessaire à son épanouissement. Cela vaut en particulier pour les enfants avec des retards de développement et des handicaps. Les enfants ont besoin d'un accueil adapté à leurs besoins, tandis qu'il est nécessaire de soulager leurs parents en leur offrant davantage de soutien. Les offres d'accueil extrafamilial inclusif restent toutefois trop rares pour le moment.

#### **Il y a de bons exemples**

Dans leurs recommandations, les sept organisations KITaplus et visoparents schweiz, la Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant kibesuisse, la fondation Kind und Familie KiFa, l'organisation de parents insieme, l'Association Cerebral Suisse et la Berufsverband Heilpädagogische Früherziehung montrent que les bases légales existent

en Suisse pour une inclusion dès le plus jeune âge. Des modèles et des bons exemples de crèches accueillant des enfants avec des besoins de soutien particuliers ont déjà vu le jour. La brochure en mentionne quelques-uns, afin d'encourager les autorités et les organismes gestionnaires à s'engager sur la voie de l'inclusion et à supprimer les barrières. Les structures d'accueil inclusives rendent service non seulement aux enfants et à leurs familles, mais aussi à l'économie et à la société dans son ensemble.

La concrétisation de crèches inclusives demande la participation de toutes les parties prenantes:

- les familles,
- le personnel des crèches,
- les professionnels de l'éducation précoce spécialisée,
- les institutions de formation et de perfectionnement,
- la politique et les autorités.

Ce n'est qu'ensemble qu'elles atteindront le but.

La brochure «**Ouvrir les crèches aux enfants avec des besoins de soutien particuliers. Recommandations pour l'accueil extrafamilial inclusif des enfants**» est disponible en téléchargement aux sites suivantes:

[www.association-cerebral.ch](http://www.association-cerebral.ch)  
[www.frueherziehung.ch/](http://www.frueherziehung.ch/)  
[www.stiftung-kifa.ch/](http://www.stiftung-kifa.ch/)  
[www.kindertagesstaette-plus.ch/](http://www.kindertagesstaette-plus.ch/)  
[www.visoparents.ch](http://www.visoparents.ch)  
[www.kibesuisse.ch](http://www.kibesuisse.ch)

**Coordonnées :**

Heidi Lauper,  
insieme Suisse,  
031 300 50 20,  
[hlauper@insieme.ch](mailto:hlauper@insieme.ch)

**L'Association Cerebral Suisse** ([www.association-cerebral.ch](http://www.association-cerebral.ch)) dont le siège est à Soleure a été créée en tant qu'organisation d'entraide de parents ayant des enfants souffrant d'infirmité motrice cérébrale. En tant qu'organisation faitière de 20 associations régionales regroupant environ 6 000 membres, elle représente et coordonne dans toute la Suisse les besoins des personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale et/ou polyhandicapées, de leurs proches et de spécialistes.

L'Association Cerebral Suisse est financée par des apports de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), de la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral (conformément à une convention correspondante) et par des produits financiers